

Le 24 mai 2023



L'Association culturelle de la Francophonie manitobaine (ACFM) et le Conseil des arts du Manitoba établissent un nouveau partenariat pour mieux appuyer les comités culturels du Manitoba.

Le Conseil des arts du Manitoba (CAM) vient d'annoncer un changement important dans le processus d'attribution du fonds de son programme intitulé *Soutien – Fonctionnement*. Ce changement facilitera le processus d'attribution pour les comités culturels qui comptent sur ce fonds pour assurer leur fonctionnement.

Dès le 1^{er} mai 2024, l'ACFM sera responsable de gérer directement ce fonds. De cette façon, les comités culturels clients du CAM auront dorénavant un guichet unique pour faire leurs demandes qui leur permettent de financer leur programmation.

L'ACFM a déjà cette expérience de gestion de fonds pour les comités culturels puisque depuis plus de 12 ans, l'organisme s'occupe de la distribution de leur fonds de fonctionnement venant de Patrimoine canadien.

« J'aimerais souligner à quel point l'ACFM applaudit et soutient ce modèle novateur. Ceci représente un moment charnière pour le développement de la Francophonie manitobaine en milieu rural au Manitoba. C'est avec fierté que nous assumons ce rôle de pilier culturel incontournable. » Josée Théberge, directrice générale, ACFM.

Les comités culturels concernés par le programme *Soutien – Fonctionnement* sont ceux de Châteauguay/Saint-Georges, La Broquerie, Lourdes, Sainte-Anne, Saint-Léon, Somerset, Saint-Jean-Baptiste, et Saint-Claude/Haywood.

Ce nouveau partenariat reconnaît clairement l'expertise de l'ACFM et de son réseau de membres ruraux qui fournissent à nos citoyens un accès à leur culture, en plus de la capacité de l'ACFM à gérer adéquatement les ressources disponibles afin de faire une différence marquante pour la ruralité francophone du Manitoba.

« Ce changement reflète la relation étroite qu'entretient l'ACFM avec les communautés culturelles franco-manitobaines et son expérience de l'affectation de fonds fédéraux aux comités culturels. L'ACFM est donc bien placée pour s'acquitter de cette importante responsabilité. » Randy Joynt, directeur générale, CAM.

En ce qui a trait aux fonds appuyant des projets tels que les activités artistiques des artistes, les groupes artistiques, les comités culturels membres de l'ACFM continueront de présenter une demande directement au programme *Artistes dans les collectivités* du CAM.

- 30 -

Info : Josée Théberge, directrice générale
direction@acfm.ca · ACFM.CA · Facebook: @lacfm · Instagram: @acfm